



# Résumé non technique





# Sommaire

## I- Diagnostic

### 1. Un territoire structuré permettant une proximité 6

- 1.1. Un territoire démographiquement dynamique 6
- 1.2. Une part modale voiture majoritaire 6
- 1.3. Une offre commerciale diversifiée et équilibrée 7
- 1.4. Une offre en services et équipements qui reste à développer 7
- 1.5. Une production de logements soutenue 7

### 2. Un positionnement stratégique au sud du Grand Genève 8

- 2.1. Un positionnement frontalier au coeur du sillon alpin 8
- 2.2. Une gouvernance transfrontalière 8
- 2.3. Des emplois majoritairement au-delà de la frontière franco-helvétique 8

### 3. Un territoire de nature 9

- 3.1. Un territoire de grande qualité paysagère 9
- 3.2. Une agriculture diversifiée 9
- 3.3. Une consommation foncière modérée 9

## II- Etat initial de l'environnement

### 1. Une biodiversité remarquable ponctuellement fragilisée 12

### 2. Des risques naturels et technologiques 12

### 3. Un enjeu important de protection de l'eau 13

### 4. La maîtrise de la consommation d'énergie 13

### 5. La problématique de la gestion des déchets 13

## III- Synthèse des enjeux issus du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

### 1. Les enjeux d'une géographie complexe entre topographie et réseaux 16

### 2. Les enjeux relatifs aux formes urbaines 17

### 3. Les enjeux relatifs à l'agriculture 18

### 4. Les enjeux issus de l'état initial de l'environnement 19

### 5. Les enjeux relatifs à l'organisation et au fonctionnement du territoire 20

### 6. Les enjeux relatifs au positionnement et à la compétitivité du territoire 21

## IV- Articulation du SCoT avec les autres documents 24

## V- Analyse des incidences, mesures d'accompagnement

### 1. La biodiversité, les milieux naturels, la trame verte et bleue 26

### 2. L'eau 26

### 3. Les déchets 26

### 4. Les risques naturels et technologiques 26

### 5. La qualité de l'air 27

### 6. Le bruit 27

### 7. Les ressources minérales 27

### 8. L'énergie 27

### 9. La consommation d'espace 27

## VI- Dispositif de suivi de la mise en oeuvre du SCoT 29





# Diagnostic



CHAPITRE I

Le diagnostic territorial de la Communauté de communes du Genevois a pour objectif de présenter le territoire en analysant ses évolutions en matière de démographie, d'habitat, de développement économique, de déplacements, de services et d'équipements. Tenant également compte de l'état initial de l'environnement, il détermine les forces et faiblesses du territoire, ses opportunités et les risques à venir pour **mettre en évidence les enjeux auxquels devra faire face le territoire** dans le cadre de l'écriture du Projet d'aménagement de développement durable et du Document d'orientation et d'objectifs.

La Communauté de Communes du Genevois regroupe 17 communes sur un territoire de 15 150 hectares à dominante rurale avec 7 391 ha de surfaces agricoles soit 49% du territoire. Elle connaît une forte hausse de sa population et comptait 35 000 habitants en 2011 soit 8% du Grand Genève.

## 1. Un territoire structuré permettant une proximité

### 1.1. UN TERRITOIRE DÉMOGRAPHIQUEMENT DYNAMIQUE

Le territoire de la Communauté de communes du Genevois est marqué par **une démographie dynamique** au regard de la moyenne nationale, avec un accroissement de 27% du nombre d'habitants depuis 1999 soit +3% annuellement, contre 0,5% à l'échelle nationale ; le solde migratoire représente quant à lui plus de 2% par an et est sept fois supérieur à la moyenne française.

L'importance des flux migratoires est essentiellement due à **l'attractivité de l'emploi suisse** et aux prix fonciers et immobiliers moindres de la CCG par rapport à la Suisse. En effet, la population compte 10 000 frontaliers, soit l'équivalent d'un tiers de sa population. Elle regroupe par ailleurs une **population active jeune** avec **63% de la population ayant entre 20 et 65 ans** dont moins de 30% de la population a moins de 20 ans.

Le précédent SCOT avait établi une armature urbaine à 3 rangs :

- La ville : Saint-Julien-en-Genevois,
- Les cinq bourgs : Collonges-sous-Salève, Viry, Valleiry, Vulbens et Beaumont,
- Et les onze villages.

Aujourd'hui, le statut de Saint-Julien-en-Genevois comme ville est assurément renforcé, à la fois de par sa croissance démographique mais aussi de par la centralité qu'elle représente en termes d'emplois, de commerces, de services et d'équipements. C'est d'ailleurs à ce titre que le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise reconnaît Saint-Julien-en-Genevois comme centre régional de l'agglomération.

En outre, Collonges-sous-Salève, Viry et Vulbens ont des croissances démographiques avoisinant les 15%, Beaumont et Valleiry se distinguent aujourd'hui par de véritables « explosions démographiques » avec des croissances respectives de 60 et 40% entre 1990 et 2008.

### 1.2. UNE PART MODALE VOITURE MAJORITAIRE

En raison de la **dominante périurbaine et de l'urbanisation relativement diffuse** du territoire de la CCG, **l'utilisation de la voiture reste omniprésente** dans les modes de déplacement pour accéder aux services, aux équipements, aux emplois. Ainsi:

- 40% des déplacements sont internes au territoire
- Une majorité de flux est réalisée en voiture individuelle, la part modale de la voiture représentant 64%.
- 90 % des ménages sont motorisés.

Le territoire est **inégalement et faiblement desservi par les transports en commun**. On constate néanmoins une légère amélioration du réseau, de plus en plus tournée vers le transfrontalier. Enfin, **29% des déplacements sont effectués à pied**, ce qui est très important, au vu de la dispersion urbaine. Le SCOT vise ainsi à développer les aménagements doux, et à valoriser leur utilisation.

### 1.3. UNE OFFRE COMMERCIALE DIVERSIFIÉE & ÉQUILBRÉE

A l'heure actuelle, la dynamique de l'offre commerciale est répartie de manière relativement équilibrée entre l'offre de proximité et l'offre de périphérie. **L'offre de proximité est principalement concentrée dans la ville et les bourgs secondaires** comme Collonges-sous-Salève, Valleiry ou Viry, et est souvent connectée sur les axes de circulation principaux d'où une offre **facilitée par la bonne desserte du territoire** ainsi que par la motorisation des habitants.

Malgré cela, la CCG subit une **forte évasion commerciale tous secteurs d'activités confondus** (24% du commerce de proximité dans les zones de périphérie de la CCG et 22% au sein de l'agglomération du Grand Genève), liée d'une part à l'offre conséquente de centres commerciaux de périphérie sur Annemasse et le Pays de Gex, et d'autre part à la diversité de l'offre au sein de la région.

Cette évasion commerciale fait du renforcement du commerce de proximité et du refus d'implantation de surfaces commerciales déconnectées des centralités, l'une des composantes déterminantes de la stratégie de la CCG.

### 1.4. UNE OFFRE EN SERVICES ET ÉQUIPEMENTS QUI RESTE À DÉVELOPPER

L'offre en services et équipements s'inscrit aujourd'hui dans une logique d'agglomération. Si l'offre peut en effet paraître faible à l'échelle locale de la CCG, elle est d'un bon niveau à l'échelle du Grand Genève.

A l'heure actuelle les services de soin et de santé sont principalement assurés dans les bourgs et à Saint-Julien-en-Genevois où le rayonnement de l'hôpital dépasse largement le territoire. La plupart des médecins généralistes et des pharmacies se concentre dans ces centralités.

Leur densité sur le territoire correspond respectivement à 6,3 pour 10 000 habitants tandis que la moyenne nationale était de 32,7 médecins pour 10 000 habitants en 2006) ; et à 2 pharmacies pour 10 000 habitants tandis que la moyenne nationale était de 4 pharmacies pour 10 000 habitants en 2008.

La gestion intercommunale de l'éducation a permis la création de façon répartie de structures d'accueil de la petite enfance et d'établissements primaires. Néanmoins les équipements au rayonnement plus large comme les

collèges et les lycées se concentrent principalement sur Saint-Julien-en-Genevois, avec cependant un projet de collège pour desservir les communes de l'Ouest de la Communauté. Les équipements culturels et de loisirs répartis sur le territoire de la CCG, sont pour ce qui concerne les équipements publics la plupart du temps mutualisés et ont dès lors une portée intercommunale. Le multiplexe d'Archamps, le centre de loisirs Macumba, le Casino de Saint-Julien-en-Genevois et Vitam'Parc ont quant à eux un rayonnement régional.

### 1.5. UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS SOUTENUE

Si le rythme de production de logements est soutenu et dynamique sur l'ensemble des communes, en lien avec l'évolution démographique, la plupart des grands **projets sont situés sur la ville-centre et les bourgs secondaires**.

Par ailleurs, la diversification des types de logements se traduit par une **forte hausse du collectif**, y compris dans les villages. Ainsi, alors que les objectifs démographiques ont été largement dépassés, la consommation foncière est restée raisonnable et même inférieure aux objectifs du SCOT.

Bien que la demande soit forte, l'offre en logements locatifs sociaux ne représente qu'environ 12% du parc de logements du territoire, et est principalement concentrée sur les communes de Saint-Julien-en-Genevois, Viry et Valleiry. La collectivité a déjà permis la construction de plus de 400 logements sur l'objectif de production de 1000 logements sociaux entre 2006 et 2016.

Globalement, l'offre en logements majoritairement privée subit une forte pression immobilière, du fait de sa proximité à Genève et plus largement de son positionnement au cœur de la Haute-Savoie, département où les prix de l'immobilier sont les plus élevés de la région Rhône-Alpes et parmi les plus élevés de France. Cette croissance s'accompagne d'une demande de renforcement des équipements.

Les croissances démographiques, l'évolution des offres en services et équipements, et en logements, conduisent à interroger l'armature urbaine de la Communauté de Communes du Genevois, tant au niveau des bourgs que des villages. Elle est vouée à évoluer dans le présent SCoT pour tenir compte des changements de fonctionnement des dernières années et notamment du fait qu'Archamps et Neydens accueillent aujourd'hui des

équipements économiques et de loisirs au rayonnement d'agglomération et contribuent ainsi au rôle de centre régional porté par Saint-Julien-en-Genevois au sein du Grand Genève.

## 2. Un positionnement stratégique au sud du Grand Genève

### 2.1. UN POSITIONNEMENT FRONTALIER AU CŒUR DU SILLON ALPIN

Au-delà de sa forte identité paysagère, le positionnement de la Communauté de communes du Genevois, trait d'union entre Suisse et Rhône-Alpes, constitue l'un de ses plus grands atouts :

- Au débouché du Sillon Alpin français vers la Suisse.
- A la croisée de l'axe du Sillon Alpin reliant Grenoble à Genève et de l'axe Est-Ouest reliant Lyon à l'Italie.
- A la porte Sud de Genève.

La CCG est intimement liée à la métropole suisse au rayonnement mondial, par les milliers de frontaliers qu'elle accueille. Ces liens forts qui n'ont cessé de se renforcer avec la CCG comme avec les autres collectivités françaises frontalières ont défini le Grand Genève d'aujourd'hui.

L'accessibilité externe de la CCG via la desserte autoroutière A40 et A41 et via les aéroports environnants, constituent un atout avéré du territoire, la desserte ferroviaire nécessitant quand à elle d'être améliorée.

### 2.2. UNE GOUVERNANCE TRANSFRONTALIÈRE

Compte tenu de l'importance de la dynamique régionale et des déséquilibres existants, de nombreuses questions relatives au fonctionnement du territoire, telles que la planification, les transports en commun, les zones d'activités, la trame verte et bleue, nécessitent d'être traitées à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise. C'est pour répondre à ces préoccupations que la CCG s'investit activement dans les différentes coopérations transfrontalières tout particulièrement au sein de l'Assemblée Régionale de Coopération (ARC), syndicat mixte regroupant les collectivités françaises et les représentants des départements dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Face aux enjeux du projet de Grand Genève et tout particulièrement du rééquilibrage des emplois en faveur de la partie française et des nouveaux habitants en faveur de la partie suisse, le positionnement économique de la CCG au sein de l'agglomération reste à consolider sur la base d'une stratégie d'ores et déjà élaborée par la CCG, en cours d'élaboration à l'ARC.

### 2.3. DES EMPLOIS MAJORITAIREMENT AU-DELÀ DE LA FRONTIÈRE FRANCO-HELVÉTIQUE

Concernant l'économie, la CCG comptait en 2008 environ 10 000 emplois, soit une évolution de +32% par rapport à 1999. L'économie du territoire se caractérise par une **forte attractivité de l'emploi suisse** : le nombre de frontaliers est en plein essor et représentent plus d'un tiers de la population du territoire (36%), tandis qu'ils représentent par exemple 30% de la population de l'agglomération annemassienne ; le rapport est de 10% pour tout la Haute-Savoie. Ainsi, **le nombre de titulaires d'un permis frontalier** parmi les actifs de la CCG a doublé entre 1999 et 2010, et représente 40,3%.

L'économie endogène souffre cependant d'un handicap lié au manque de visibilité dont souffre l'offre immobilière économique, qu'il s'agira de pallier au travers du SCoT.

## 3. Un territoire de nature

### 3.1. UN TERRITOIRE DE GRANDE QUALITÉ PAYSAGÈRE

La CCG se distingue par **la qualité remarquable de ses paysages et par la richesse de sa biodiversité**, que le SCoT se doit de préserver.

Parallèlement à son dynamisme démographique, la CCG porte une identité campagnarde qui contribue à son attractivité. **Elle doit aujourd'hui faire face à un enjeu double de développement urbain et économique pour remplir pleinement son rôle au sein du Grand Genève tout en préservant son cadre de vie et ses richesses naturelles.**

Les milieux naturels sont décrits dans l'état initial de l'environnement qui fait l'objet d'un chapitre spécifique.

Enfin, la biodiversité et la qualité des espaces naturels influent sur le mode de développement de l'urbanisation. Bien que l'action de la Communauté de communes du Genevois en faveur de la limitation de l'étalement urbain ait globalement permis de préserver l'organisation urbaine et le respect du paysage définis dans le cadre du précédent SCOT, on constate tout de même un **étalement autour des bourgs et de certains villages**, auquel s'ajoute un manque d'unité architecturale, ce qui tend à banaliser les paysages.

### 3.2. UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE

Contribuant directement à ce cadre de vie, l'activité agricole y est très diverse : élevage bovin, grandes cultures, arboriculture avec une nette dominante pour l'élevage bovin. Elle occupe 49% du territoire avec ses 7 391 hectares de surface agricole. Deux zones agricoles protégées ont été constituées : une entre Neydens, Archamps et Saint-Julien-en-Genevois et l'autre entre

Valleiry et Vulbens. Les produits agricoles y sont valorisés, dans un contexte où la demande en produits du terroir ne cesse de croître au sein de l'agglomération franco-suisse.

Bien que cette activité soit, elle aussi, sujette à une importante pression urbaine, la consommation foncière des surfaces agricoles reste très modérée avec une perte seulement de 3,3% entre 2004 et 2012, et ce malgré la construction de l'A41 qui aura nécessité près de 50 hectares.

### 3.3. UNE CONSOMMATION FONCIÈRE MODÉRÉE

La consommation foncière par habitant est globalement en recul depuis 2002, date du début du SCoT. Elle représente 342m<sup>2</sup> par habitant supplémentaire entre 1998 et 2008 contre 457m<sup>2</sup> entre 1994 et 2005. La CCG se caractérise donc par une consommation de surfaces modérée, et ce, alors même que la forte croissance démographique, conjuguée au phénomène national de décohabitation, a entraîné la construction de nouveaux logements dans une proportion plus importante.

La pression foncière a eu pour répercussion une **densification du tissu existant, l'adaptation des formes urbaines** et a ainsi contribué à la **maîtrise de la consommation foncière**. La part des logements collectifs a augmenté, même si la construction individuelle connaît une forte croissance également avec +19%.





# Etat initial de l'environnement



CHAPITRE II

L'analyse de l'Etat Initial de l'Environnement a mis en exergue les grands enjeux environnementaux relatifs au territoire de la Communauté de Communes du Genevois.

## 1. Une biodiversité remarquable ponctuellement fragilisée

Ainsi que le chapitre précédent l'a souligné, la richesse des milieux naturels et de la biodiversité de la CCG sont constitutives de l'identité du territoire.

Le versant occidental du **Vuache** se compose de forêts montagnardes, tandis que sa face orientale présente une flore et une faune méditerranéenne. On y observe des espèces remarquables telles que le lynx et le chamois. La gestion de cet espace par le Syndicat Intercommunal de Conservation et de Protection du Vuache favorise la préservation de ses richesses.

En sa partie occidentale, le **Salève** est composé de parois calcaires abruptes accueillant des forêts d'arbres feuillus, des bandes herbeuses et une formation de buis. De nombreux cours d'eau s'écoulent au pied du Salève, alimentant un ensemble de mares, véritables réservoirs de biodiversité : salamandres tachetées, grenouilles vertes, tritons crêtés...

Principal axe migratoire d'Europe centrale, le **Défilé de l'Ecluse**, point de passage du Rhône entre le Grand Crêt d'Eau et le Vuache, voit migrer 100 000 à 400 000 oiseaux par an : rapaces, échassiers, passereaux, anatidés, pigeons...

Dernier grand corridor entre le sud du Jura et les Alpes du nord, le **Mont Sion** est donc un élément crucial de ce réseau car il assure la liaison indispensable entre le Vuache et le Salève, tout particulièrement grâce à la qualité hydrologique et écologique de ses marais alcalins et prairies à molinie.

De nombreux cours d'eau viennent par exemple rythmer les pentes au pied du Vuache, du Mont Sion et du Salève, descendant vers le Rhône. Longtemps ossature du paysage, ces tracés Nord-Sud ont été niés par le faisceau routier et ferroviaire Est-Ouest. C'est ainsi que s'opposent grands paysages et intériorité des campagnes.

La préservation de ces espaces est indispensable au bon fonctionnement des connexions écologiques sur ce territoire mais plus largement et tout particulièrement entre les Alpes, le Jura et la Vallée du Rhône. **De nombreuses mesures de protection et zones d'inventaires ont été instaurées** pour poursuivre la mise en valeur de la richesse des milieux naturels et à fortiori la préservation de la vie sauvage :

- 11 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF),
- 3 zones Natura 2000,
- 3 arrêtés préfectoraux de protection de biotope.

Certains espaces ne bénéficient toutefois pas des mesures de protection nécessaires à leur préservation comme le Mont Sion.

Le territoire de la CCG est confronté au travers de la préservation des continuités écologiques à d'importants **enjeux relatifs à la protection de la faune**. Les tendances actuelles à l'urbanisation linéaire empêchent les déplacements des animaux, et certaines ruptures doivent être traitées le long des axes de transport A40, RD34, RD1206, RD7, RD47, et de la voie ferrée entre Bellegarde et Annemasse.

Les zones de plaine agricole sont à prendre en considération également, notamment pour leur fonction de point de repos pour les oiseaux migrateurs.

## 2. Des risques naturels et technologiques

Le territoire de la CCG n'est préservé ni des risques naturels (glissements de terrains, chutes de pierre, coulées de boue et effondrements karstiques, risques liés aux zones humides et aux débordements torrentiels) ni des risques technologiques.

Néanmoins, la connaissance de ces risques et des aléas permet la protection et la préservation des communes au travers de programmes d'actions de prévention contre les inondations (dans un contexte d'extension de l'urbanisation) ou de politiques publiques en faveur de la protection des milieux aquatiques.

Ces thématiques relatives à l'environnement nécessitent une gestion à une échelle plus large que celle du SCoT et requiert parfois une coordination entre acteurs transfrontaliers.

Le territoire est vulnérable dans une moindre mesure aux risques technologiques : la présence de grandes infrastructures routières constitue le principal vecteur de risque technologique, du fait du transport de matériaux dangereux.

### 3. Un enjeu important de protection de l'eau

La question de l'eau est primordiale à l'échelle de la Communauté de Communes du Genevois. Elle répond à la fois à un **enjeu de protection de ressources naturelles** et un **enjeu d'alimentation en eau potable** de la population du territoire.

Avec la croissance démographique, la sécurisation de l'alimentation est nécessaire afin notamment d'en préserver sa qualité et de veiller à sa surexploitation actuelle. Aujourd'hui, l'essentiel des ressources en eau provient de l'exploitation de la nappe de Collonges-sous-Salève et de la nappe du Genevois. Mais cette exploitation devient trop forte et des solutions alternatives, telles que des forages dans la nappe du Rhône, est organisée. Les tensions qui pèsent sur la ressource en eau seront réduites par la mise en service de ce nouveau forage prévue sur le site Matailly-Moissey en 2013.

### 4. La maîtrise de la consommation d'énergie

Face au risque de changement climatique et aux problématiques relatives à l'énergie, le territoire ne fait pas figure d'exception et doit rechercher une

meilleure efficacité énergétique d'une part dans les constructions nouvelles, mais aussi dans la réhabilitation des constructions plus anciennes peu efficaces sur le plan énergétique. En effet, la forte consommation énergétique du territoire est principale liée au secteur du bâtiment.

**La présence de nombreuses grandes infrastructures routières et ferroviaires et l'importance du transport individuel** sur le territoire posent le problème de la qualité de l'air et contribuent par ailleurs aux nuisances sonores. Le transport pèse sur la consommation d'énergie – devant le résidentiel et le tertiaire et représente 1/3 des émissions de CO<sup>2</sup> sur l'ensemble de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

La poursuite des tendances actuelles en matière de consommation d'énergie entraînerait à l'avenir un besoin en énergie trop conséquent. Des efforts doivent tout particulièrement être fournis sur les zones d'activités économiques du territoire.

Le développement de nouvelles sources d'énergie telles que la géothermie, le solaire, et le biomasse représentent est en cours de réflexion.

### 5. La problématique de la gestion des déchets

Face à une **croissance de la production de déchets ménagers plus rapide** que celle de la population, une étude a permis d'identifier trois sites potentiels de stockage. Un nouveau site est à l'étude sur Feigères et des réflexions sont en cours sur les possibilités de réduction de la quantité de déchets inertes produits.

Une amélioration de la valorisation des déchets dans le respect de la loi ENE, une réduction du volume de déchets, et la promotion du tri sélectif sont susceptibles de permettre une gestion plus durable des ressources.





# Synthèse des enjeux issus du diagnostic & de l'état initial de l'environnement



CHAPITRE III

# 1. Les enjeux d'une géographie complexe entre topographie et réseaux

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un grand attachement à l'identité campagnarde et grande nature à proximité.</li> <li>• Globalement respect du paysage par l'urbanisation : consommation foncière modérée.</li> <li>• Le paysage est vivant, lié à des pratiques, pas seulement une image.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une interrogation sur la rencontre entre la réalité et cette identité.</li> <li>• Une difficile adaptation au développement d'un paysage hérité.</li> <li>• Une structure géographique complexe.</li> <li>• Des infrastructures brutales.</li> <li>• Des conflits urbain-rural.</li> <li>• Peu de liens habitat-paysage et encore moins économie-paysage.</li> </ul>
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'inscription dans le Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois rencontre les démarches environnementales françaises et la culture campagnarde locale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se restreindre au registre de l'identité et de la protection face à des phénomènes de transformation majeurs.</li> </ul>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La liaison entre environnement - paysage – agriculture dans une démarche de projet.</li> <li>• L'actualisation de l'identité.</li> <li>• La définition d'une structure paysagère qui intégrera tous les aspects du développement.</li> <li>• La construction d'atouts pour l'habitat et pour l'offre de lieux d'activité économique à partir de ces définitions.</li> </ul>	

## 2. Les enjeux relatifs aux formes urbaines

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une bonne échelle des implantations urbaines des bourgs : elles offrent une proximité habitable, une dimension peut-être propice à « l'habitat durable ».</li> <li>• Une diversité des lieux et des typologies.</li> <li>• Des polarités locales maîtrisées.</li> <li>• Une volonté d'urbanité de Saint-Julien-en-Genevois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des trames urbaines aux limites de leurs capacités de développement : insuffisance fréquente des espaces publics, diffusion, pertes d'identité de certaines polarités.</li> <li>• Peu d'invention typologique.</li> <li>• Faibles qualités patrimoniales.</li> <li>• Des ruptures fortes de développement et de qualité dans les secteurs les plus urbains.</li> </ul>
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une forte dynamique de construction pour structurer le territoire et expérimenter une architecture et un urbanisme de qualité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une forte pression nécessitant un changement d'échelle de réflexion.</li> <li>• Un paysage « émergent » anti-écologique.</li> </ul>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La maîtrise conjointe de la production des espaces publics et du bâti.</li> <li>• Une réflexion plus collective sur les formes d'urbanité, en particulier pour l'offre d'activités et pour l'offre de centralité.</li> <li>• La maîtrise des conditions économiques, commerciales, de déplacement, nécessaires aux formes urbaines souhaitables.</li> <li>• La constitution d'un patrimoine contemporain.</li> <li>• La « fabrication » du patrimoine ancien : analyser, protéger, et comprendre le patrimoine spatial rural et urbain réunissant l'habitat et son espace extérieur, la forme urbaine et son paysage..., pour en tirer des façons de faire actuelles, expérimenter des typologies d'habitat.</li> <li>• L'évaluation des transformations.</li> <li>• Des points d'attentions particuliers : des formes urbaines durables, mixité fonctionnelles, limites ville-campagne...</li> </ul>	

### 3. Les enjeux relatifs à l'agriculture

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une agriculture dont les produits sont bien valorisés.</li><li>• Un dialogue déjà engagé avec la profession.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une pression urbaine sur les terres agricoles.</li><li>• Une forte spéculation foncière.</li></ul>
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une production agricole valorisée.</li><li>• Une volonté supra-communautaire d'agir en faveur des espaces et de l'économie agricole.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une poursuite de la décroissance des exploitations et des terres agricoles, qui pourrait entre autres compromettre le maintien d'une agriculture extensive nécessaire aux AOC.</li><li>• Une banalisation accrue des paysages.</li></ul>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le devenir des terres agricoles est bien entendu au cœur des questions pour l'évolution de l'économie agricole et des paysages de la CCG. L'agriculture apporte également une dimension sociale dans la vie des villages, et même si ses actifs sont largement minoritaires, elle contribue à l'identité du territoire par la valeur symbolique qu'elle représente et par son action sur les paysages. Son apport pour l'alimentation pourrait être de plus en plus reconnu dans le futur, ce qui pose la question des améliorations qui peuvent être apportées à la commercialisation en circuits courts.</li></ul>	

## 4. Les enjeux issus de l'état initial de l'environnement

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une qualité globale du territoire portée par la géographie et les paysages, par une grande richesse de la biodiversité.</li> <li>• Une conscience des sujets à travailler et des démarches engagées pour améliorer la situation sur le territoire soit par la CCG directement soit dans le cadre du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois : biodiversité, eaux pluviales, déchets énergie, air, climat...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un début de banalisation des paysages par le mode de développement de l'urbanisation, par les formes urbaines sans lien avec le paysage</li> <li>• Un territoire où la voiture est majoritaire dans les déplacements : consommation d'espace et d'énergie, pollutions atmosphériques.</li> <li>• Des difficultés ponctuelles sur les différentes questions de pollutions, risques, etc.</li> </ul>
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un effet de seuil pour la ville de Saint-Julien-en-Genevois permettant de poursuivre le travail sur l'urbanité.</li> <li>• Une dynamique de développement pour travailler la structuration et les améliorations dans tous les domaines environnementaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La poursuite de la rupture des corridors écologiques.</li> <li>• Les difficultés liées aux contraintes financières ou aux coordinations entre acteurs pour mettre en œuvre les solutions prévues ou envisagées.</li> </ul>
ENJEUX	

Au-delà de tous les enjeux sectoriels identifiés dans les pages précédentes, en prenant un point de vue transversal, les enjeux liés à la qualité du territoire relèvent de trois sujets principaux :

- C'est l'identité ou les identités que le territoire veut construire pour son futur au sein de l'Agglomération franco-valdo-genevoise qui sont tout d'abord en débat car elle(s) est(sont) largement portée(s) par :
  - Les paysages naturels.
  - Les ambiances des agglomérations : adéquation entre taille et formes urbaines, qualité des formes urbaines.
  - La valorisation du patrimoine naturel et bâti, y compris pour les loisirs de proximité.
- La richesse de la biodiversité et les menaces qui pèsent sur elle d'une part, la position stratégique de la CCG dans les circulations de faune et de flore avec la relation Jura-Alpes et le Défilé de l'Ecluse d'autre part, rendent les préoccupations sur la biodiversité particulièrement prégnantes. Les travaux existants et en cours seront précieux pour prendre des décisions qui devront rechercher un équilibre entre protection et développement.
- Enfin, portée à la fois par l'émergence des préoccupations environnementales, par le dispositif législatif français dont la loi ENE et par la dynamique impulsée à une échelle pertinente dans le cadre du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois, la CCG dispose de nombreux atouts et opportunités pour se situer dans une perspective très concrète de développement durable. Cet atout doit être compris à la fois pour préserver l'environnement et pour offrir des réponses aux habitants. Nous relèverons tout particulièrement parmi ces dernières la demande d'une qualité de vie et du cadre de vie qui relève également du fonctionnement du territoire et de son positionnement, ainsi que l'impérieuse nécessité de répondre sur le plan social à la demande de logements et de services et équipements.

## 5. Les enjeux relatifs à l'organisation et au fonctionnement du territoire

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une attractivité du territoire.</li> <li>• Un fort dynamisme démographique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des croissances démographiques hétérogènes qui ne confortent pas systématiquement l'armature urbaine établie par le SCoT de 2002 : hétérogénéité au sein des bourgs et des villages.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une diversification de l'offre en logements, favorable à la densification.</li> <li>• Une limitation de la consommation foncière.</li> <li>• Un dynamisme et répartition de l'offre de services de proximité sur l'ensemble du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une croissance de la production de logements encore très forte sur les communes rurales.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une mutualisation des équipements entre communes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un manque de soins et services à la personne.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une dynamique de projet pour l'amélioration des transports en commun.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une part modale de la voiture majoritaire.</li> <li>• Une faible clientèle pour les transports en commun existants et un potentiel qui restera faible sur certaines parties du territoire.</li> </ul>
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saint-Julien-en-Genevois, centre régional ; Valleiry (et Viry) comme centralité(s) locale(s) de l'agglomération, au titre du PAFVG.</li> <li>• Un fort développement démographique et économique de Porte Sud.</li> <li>• Une poursuite attendue de la croissance en lien avec la dynamique transfrontalière.</li> <li>• Un renforcement des centralités par de nouvelles implantations d'équipements et de commerces.</li> <li>• Une politique d'innovation dans la gestion des transports en commun pour faire évoluer progressivement les parts modales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une résidentialisation trop forte du territoire.</li> <li>• Une part de logements individuels trop importante.</li> <li>• Une poursuite de la périurbanisation, consommatrice de foncier, préjudiciable à la biodiversité et impropre à rendre les transports en commun attractifs.</li> <li>• Un accroissement de l'évasion commerciale.</li> <li>• Un frein au développement de Porte Sud de Genève faute d'accessibilité en transports en commun et notamment d'accessibilité ferroviaire.</li> </ul>

## 6. Les enjeux relatifs au positionnement et à la compétitivité du territoire

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une position stratégique au cœur du Sillon Alpin et à la Porte Sud de Genève.</li> <li>• Une très bonne accessibilité externe mis à part en direction de Genève et sur le plan ferroviaire.</li> <li>• Une dynamique économique interne à la CCG.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une concurrence de la Suisse pour les actifs et les entreprises.</li> <li>• Une faible lisibilité de l'offre économique.</li> </ul>
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une articulation potentielle entre l'économie de la CCG et l'économie genevoise.</li> <li>• Le projet de tram entre Saint-Julien-en-Genevois et Genève.</li> <li>• La création d'une ZAE transfrontalière.</li> <li>• La création d'une zone logistique d'agglomération.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire dortoir qui ne décolle pas sur le plan économique.</li> </ul>
ENJEUX	

La CCG, tout en ayant ses propres emplois, équipements, etc. est un territoire fonctionnant entièrement avec l'agglomération genevoise, au sein d'un bassin de vie et d'une zone d'emploi dépassant largement la CCG et le Canton de Genève.

- Son accessibilité en tant que Porte Sud de Genève et porte d'entrée depuis la France vers la Suisse est vitale à la fois en direction de Genève au sein de l'Agglomération franco-valdo-genevoise et vers l'extérieur sur le plan ferroviaire. Les projets prévus (tram, CEVA...) amélioreront la situation sans la résoudre complètement.
- Son positionnement économique est d'autant plus délicat qu'à la caractéristique de « petit territoire » dans une grande agglomération, la concurrence de la Suisse rend difficile l'attractivité économique. Si l'économie résidentielle est bien entendu un secteur à travailler pour une qualité de vie des habitants, la mise en œuvre du projet économique revêt une dimension importante pour gagner des emplois : qualité des zones et de l'immobilier, concentration des efforts sur les secteurs les plus porteurs...





# Articulation du SCoT avec les autres documents



CHAPITRE IV

Il s'agit dans cette partie du rapport de vérifier l'articulation du SCoT avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes soumis à évaluation environnementale en application du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération.

L'étude de tous ces documents s'est faite selon le déroulé suivant :

### **Documents nécessitant une compatibilité de la part du SCoT**

- Les schémas de gestion des eaux et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée
- Contraintes du milieu montagnard
  - Orientations de développement imposées par le Comité de Massif des Alpes
  - Communes classées au titre de la Loi Montagne
- Protection des milieux naturels
  - Parc Naturel Régional du Haut Jura
  - Natura 2000
  - Compatibilité avec les objectifs de protection des espaces naturels
- Le Schéma départemental des carrières
- Les documents de planification pour la qualité de l'air
  - Le Plan Régional de la Qualité de l'Air
  - Le Plan de Protections de l'Atmosphère
- Le Plan de Prévention des Risques Naturels
- La directive de protection et de mise en valeur des paysages du Salève

### **Prise en compte d'autres documents relatifs à l'urbanisme et à l'environnement**

- La DTA des Alpes du Nord
- Les différents plans d'élimination des déchets
  - Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés
  - Plan de Gestion des Déchets du BTP de la Haute-Savoie
  - Le plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux
- Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
- Plans climat-énergie territoriaux (SRCAE) et Schéma de cohérence énergie-climat-qualité de l'air territorial (SC<sup>2</sup>ET) de l'Agglomération franco-valdo-genevoise (en cours d'élaboration)
- Orientations régionales et départementales forestières
  - Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier en Rhône-Alpes
  - le Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes
- Le Plan Régional de l'Agriculture Durable en Rhône-Alpes
- Programmes d'action pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates et contrats de rivière
- Orientations Régionales d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires et Objectifs Fonciers Régionaux (ORADDT et OFR)
- Prise en compte de l'occupation des sols des territoires frontaliers
- Le Projet d'Agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise



Analyse  
des incidences,  
mesures  
d'accompagnement



CHAPITRE V

# 1. La biodiversité, les milieux naturels, la trame verte et bleue

Le SCOT a des incidences positives directes sur les milieux naturels :

- il établit le classement des espaces en 3 catégories d'importance écologique,
- il prévoit la préservation des grands réservoirs de biodiversité,
- il préserve les cours d'eau et les zones humides,
- il définit les secteurs de transition face à la pression urbaine,
- il encourage la prise en compte de la biodiversité en ville.

Il prévoit cependant une future consommation foncière qui, même si elle est raisonnable par rapport à la situation antérieure, est source de l'accroissement de la tache urbaine.

Incidences négatives notables :

- la création de l'échangeur de Viry créera de façon directe une rupture de continuité écologique, atténuée par la mise en place d'un ouvrage d'art aérien pour l'accès est au diffuseur. Indirectement (accroissement de trafic par phénomène d'appel d'air) il aura une influence négative sur la qualité de l'air. Des mesures compensatoires fortes seront à introduire dans l'étude d'impact du projet.
- L'agrandissement de la Technopole d'Archamps va contribuer à affaiblir un corridor écologique identifié. Le SCOT prend des mesures pour assurer une perméabilité de l'extension qui garantira a minima une continuité pour certaines espèces (création de haies...).

# 2. L'eau

Le SCOT a des incidences directes positives sur l'eau :

- Il préserve les zones humides et les cours d'eau,
- Il garantit l'approvisionnement en eau potable,
- Il améliore la gestion des eaux pluviales, en proposant en particulier des mesures pour limiter les inondations.
- Il garantit un assainissement de qualité.

# 3. Les déchets

Le SCOT n'est pas très ambitieux sur la gestion des déchets. Il ne propose rien par exemple sur la réduction à la source.

Notons en revanche qu'il prévoit des solutions pour la gestion des déchets inertes et pour l'amélioration des systèmes de collecte.

# 4. Les risques naturels et technologiques

En adoptant des mesures de gestion de l'eau pluviale, la SCOT œuvre pour la diminution des risques liés aux inondations.

En ce qui concerne les risques technologiques, le SCOT prévoit des marges de recul de l'urbanisation par rapport aux sites potentiellement à risques.

## 5. La qualité de l'air

Le SCOT développe toute une série de mesures favorables à la préservation de la qualité de l'air :

- Un ensemble de mesures favorables au développement des transports en commun, au développement des modes doux, et à leur articulation avec l'urbanisme : ces mesures vont dans le sens d'une meilleure qualité de l'air.
- Des mesures de développement de l'offre en services et en équipements, qui réduiront les besoins en déplacement.

La principale mesure négative est la création de l'échangeur de Viry dont la conséquence sur la qualité de l'air sera négative (effet d'appel d'air, effet sur le choix des mobilités à long terme). Voir chapitre sur les milieux naturels

## 6. Le bruit

D'ordre général, toutes les mesures du SCOT visant à développer un système de transport alternatif à l'automobile ont un impact positif sur les niveaux sonores.

## 7. Les ressources minérales

Le SCOT n'est pas ambitieux sur ce projet. C'est une partie qui aurait mérité un développement supérieur au regard des nouvelles urbanisations du territoire.

A noter l'inscription au SCOT d'une étude sur la gestion des déchets inertes qui pourra être étendue aux questions de gestion des ressources minérales.

## 8. L'énergie

L'apport du SCOT sur l'énergie est globalement positif :

- Il définit des performances énergétiques sur les bâtiments,
- Il prévoit l'accroissement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

## 9. La consommation d'espace

C'est une thématique importante du SCOT dans son rôle de planification. Les mesures prises par le SCOT sont positives au regard de la consommation des terres ayant eu lieu ces dernières années. Il vise à organiser l'espace avec une stratégie d'urbanisation : renouvellement urbain, densification. Cette stratégie d'urbanisation touche tant l'habitat que le bâti à vocation économique et commerciale.

Il prévoit également de préserver les terres agricoles et met en place pour cela les outils portés à l'échelle du bassin genevois (zones agricoles protégées).





# Dispositif de suivi de la mise en oeuvre du SCoT



CHAPITRE VI

La Communauté de communes du Genevois s'engage à établir un bilan qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre de son SCoT, et ce dans un double objectif :

- Suivre l'évolution du territoire dans ses différentes composantes, et ainsi évaluer le respect des objectifs définis dans le SCoT.
- Décider du maintien ou de la révision partielle ou complète du SCoT, tous les 6 ans.

Le suivi de la mise en œuvre du SCoT se fera au travers d'un double dispositif :

- Dans le cadre de l'élaboration, la révision et l'application des documents dits de « rang inférieur » : le Plan Local de l'Habitat (PLH), le Plan Global des Déplacements (PGD), et les Plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes, qui doivent être compatibles avec le SCoT.
- Dans le cadre du **suivi d'indicateurs** quantitatifs et qualitatifs, sur la base des rapports d'activités des services techniques de la CCG et en collaboration avec certains partenaires (Conseil Général de Haute-Savoie, Direction Départementale du Territoire de Haute-Savoie, Maison de l'Economie Développement, Grand Genève...).

Ces indicateurs ont été définis de sorte à suivre l'atteinte des objectifs fondamentaux du SCoT, à savoir :

- Structurer le territoire.
- Renforcer la lisibilité et l'attractivité économique du territoire.
- Développer un système de transports performant, attractif et adapté.
- Organiser une ville de la proximité par le renforcement des centralités.
- Valoriser le cadre de vie.
- Préserver les espaces agricoles, forestiers et naturels.
- Améliorer les performances environnementales.